



 www.defi.be

 aalexandre@defi.eu

 0486/08 84 40

DÉFI

Namur, le 17 juillet 2024

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

**INQUIÉTUDES FACE À LA DÉCLARATION DE POLITIQUE
RÉGIONALE WALLONNE**



Le Député provincial Amaury Alexandre a pu prendre connaissance de la DPR et DPC publiées en fin de semaine dernière.

De manière regrettable, la nouvelle majorité semblent avoir confondu vitesse et précipitation, en particulier concernant les mesures visant l'institution provinciale.

La suppression des provinces, une fausse bonne idée

La suppression des provinces ou en tous cas de son conseil provincial élu au suffrage universel sur l'ensemble du territoire est de nature à supprimer la représentativité des élus du territoire. En effet, remplacer le conseil ainsi que le collège provincial (organe exécutif) par un collège des bourgmestres, c'est faire croire qu'un territoire supra communal peut être géré par une addition de représentations communales, alors que ces enjeux méritent une prise en compte à l'échelle du territoire sans être entravées par des logiques plus locales. En d'autres termes, la diversité des conseillers provinciaux permet une plus juste réflexion sur les enjeux supra communaux.

En outre, les bourgmestres sont déjà surchargés de travail et l'ajout d'une responsabilité supplémentaire pose de sérieux problèmes rien qu'en termes de faisabilité. Cette initiative risque de rendre insupportable la charge de travail des bourgmestres, tout en compliquant la gestion des zones de secours et des zones de police.

Enfin, cette réforme est de nature à renforcer les jeux politiques participatifs, portant atteinte à la transparence et à l'efficacité du système et favorisant de surcroît les grandes communes au détriment des communes plus rurales. En effet, la charge de travail pour les bourgmestres des plus petites communes ne leur permettra pas de peser sur ce nouvel échelon supra communal.

Ceux-là même qui dénonçaient jadis les petits jeux participatifs dans la presse, pourraient aujourd'hui se retrouver face à une exacerbation de ces pratiques.

Énorme risque en termes démocratiques

Il existe un risque significatif de perte de représentativité et de légitimité. Ce collège des bourgmestres porte atteinte à la séparation entre les pouvoirs communaux et supra communaux et induit une érosion du contrôle ainsi que du débat démocratique en retirant son mot à dire aux citoyens sur ces politiques supra communales.

Il eut plutôt fallu s'attaquer aux trop nombreuses intercommunales pour les dégraisser au profit d'un renforcement de l'institution démocratique que sont les provinces. Cette réforme semble ignorer les réalités et les efforts accomplis en matière de rationalisation, de recherche de toujours plus d'efficacité, de mutualisation des moyens au profit des communes (et de la région) et aussi de démocratie participative aux niveaux communal et provincial. En l'état, cette proposition menace de démanteler un maillon essentiel de la pyramide institutionnelle belge, les économies réalisées restant plus que marginales.

Notons, pour le surplus, que l'on ne fait que remplacer une institution, élue directement, par une nouvelle structure bien plus opaque.

Violation de l'autonomie provinciale

Cette déclaration de politique régionale frôle l'injonction vis-à-vis des provinces et pourrait constituer une violation de l'autonomie provinciale. Elle démontre un certain mépris pour le suffrage universel prévu en octobre 2024, en préemptant les résultats des élections, comme si les conseils et collèges provinciaux allaient être les exécutants des décisions régionales.

La rationalisation des institutions doit se faire dans le respect de la démocratie et sans déséquilibrer la structure institutionnelle belge, qui plus est en faisant fi de la Constitution qui instaure les provinces.

En outre, ces questions nécessitant une majorité des deux tiers, un vote favorable sera de facto compliqué à obtenir. Ne parlons pas de la consultation populaire qui est tout simplement interdite du fait de la nécessité d'une majorité des deux tiers.

Par ailleurs, la fin d'une assemblée élue au suffrage universel fait perdre à la province sa capacité de lever l'impôt et donc sa capacité à financer des fleurons tels que l'enseignement provincial. Et l'on ne voit pas, à ce stade, comment la fédération Wallonie-Bruxelles, déjà exsangue, pourrait assumer ces financements.

En conclusion, nous appelons à une véritable réflexion approfondie (et budgétairement réalisable) et à une consultation large des acteurs du territoire provincial avant de mettre en œuvre des réformes qui risquent de compromettre notre gouvernance démocratique et l'efficacité de nos institutions.

Amaury Alexandre

Député provincial